

Charte relative à l'utilisation appropriée des outils d'intelligence artificielle générative - IA(g) - à Sciences Po Bordeaux

Préambule

L'UNESCO¹ définit en 2024 l'IA générative comme « une technologie d'intelligence artificielle (IA) qui génère automatiquement du contenu en réponse à des messages rédigés dans des interfaces de conversation en langage naturel. Plutôt que de simplement traiter des pages web existantes, en s'appuyant sur le contenu existant, l'IA générative produit un nouveau contenu. Le contenu peut apparaître dans des formats qui comprennent toutes les représentations symboliques de la pensée humaine : textes écrits en langage naturel, images (y compris photographies, peintures numériques et dessins animés), vidéos, musique et code logiciel. La GenAI est entraînée à l'aide de données collectées sur des pages web, des conversations sur les réseaux sociaux et d'autres médias en ligne. Elle génère son contenu en analysant, à l'aide de statistiques, la distribution des mots, des pixels ou d'autres éléments dans les données qu'elle a intégrées et en identifiant et répétant des modèles communs (par exemple, quels mots suivent, en règle générale, quels autres mots). »

L'objet de la présente charte est de réguler par quelques principes simples l'usage de ces outils d'IA(g) à Sciences Po Bordeaux.

Positionnement de l'établissement

Sciences Po Bordeaux reste attaché à l'intégrité académique qui implique notamment de référencer les sources sur lesquelles l'auteur ou l'autrice s'appuie pour réaliser ses travaux. Ces dernières peuvent être composées de « sources directes » identifiées par l'auteur lui-même (ressources diverses, œuvres, articles, mais aussi données collectées dans le cadre de protocoles d'enquête) et de « sources indirectes » dont les données utilisées par divers outils.

L'établissement porte aussi une grande attention à l'adaptation de ses formations et enseignements aux innovations technologiques, sociales et économiques qui affectent son cadre de travail. Il encourage en ce sens l'apprentissage critique et contrôlé de ces innovations. L'établissement soutient les équipes enseignantes dans le développement de leurs connaissances des outils d'IA(g), tout en respectant leurs choix d'usage des outils d'IA(g) et en tenant compte de l'importance d'un usage frugal de ces outils. Il les encourage à faire des choix pédagogiques judicieux.

1 - Des usages responsables et éthiques

1-1. Utiliser des outils d'IA doit se faire lorsque cela est réellement pertinent. Chacun doit agir de façon responsable en prenant en compte les coûts directs et indirects de ces outils (consommation d'énergie, extraction de matériaux rares, ...). Lorsqu'il est possible de travailler efficacement avec des outils plus

¹ <https://doi.org/10.54675/HBCX3851>



« classiques » (moteur de recherche, dictionnaire en ligne, ...) plus économes en ressources, cette option doit être privilégiée.

1-2. Les données personnelles potentiellement sensibles, ou les données soumises au droit d'auteur que nous injectons dans une IA(g) en l'utilisant, ne doivent pas pouvoir être réutilisées par des tiers. Il faut veiller à désactiver l'utilisation des données pour l'entraînement.

1-3. Chaque enseignant définit les autorisations ou prescriptions d'usage de l'IA(g) lors d'un travail à faire selon 5 niveaux²

Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Aucune assistance	Assistant aux activités préalables à une production	Assistant à l'organisation ou la révision d'une production	Assistant à l'élaboration partielle d'une production	Producteur, rédacteur de contenu ou analyste
	Utilisation de l'IAg pour favoriser l'inspiration, générer des idées, faciliter la démarche de recherche, aider à la rétention ou à la compréhension de l'information.	Utilisation de l'IAg pour proposer des améliorations tout au long du processus de production, que ce soit avant, pendant, ou après son élaboration. La production n'est pas modifiée par l'IAg.	Utilisation de l'IAg pour générer ou modifier une partie de la production. L'utilisateur demeure à l'origine de la réflexion de la production.	Utilisation de l'IAg pour générer ou modifier significativement une partie de la production. L'IAg se substitue à la réflexion de l'utilisateur.
	Exemples d'utilisation : • Trouver des ouvrages et des documents de références. • Générer du matériel pour l'étude comme des résumés, fiches, quiz formatifs, etc.	Exemples d'utilisation : • Discuter ou débattre avec l'IA pour préciser sa démarche ou ses idées. • Obtenir une critique ou une rétroaction sur une production.	Exemples d'utilisation : • Reformuler ou réécrire des parties d'une production. • Produire la structure ou un modèle d'une production et l'adapter, la compléter.	Exemples d'utilisation : • Élaborer une production complète avec ou sans édition. • Répondre à une question d'un quiz, examen ou autre évaluation.

1-4. Dans le cadre de la politique PSSI (Politique de Sécurité du Système d'Information) et du RGPD concernant les types de données partagées les restrictions suivantes doivent s'appliquer :

- ne pas partager de données sensibles, et notamment celles :
 - disposant de la mention « diffusion restreinte » ;
 - relatives à l'échanges de données scientifiques ;
 - relevant de la protection du patrimoine scientifique et technique et notamment les « informations à régime restrictif » ;
- ne pas communiquer de documents avec des données personnelles de tiers n'ayant pas consenti, si ces informations n'étaient pas publiques, à la diffusion de leurs informations personnelles.

2 - Des usages explicités dans les travaux des élèves

2-1. Les usages et contributions au travail des outils d'IA(g) doivent être précisés pour chaque rendu, en suivant la trame ci-dessous³ :

Je reconnais avoir utilisé [insérer l'outil d'IA, la version et le lien] le [date] pour [objectif spécifique]. Les résultats des invites ont été utilisés pour [détailler l'utilisation]. J'ai employé les requêtes suivantes : [requêtes entre guillemets].

² Le guide d'intégration de l'IAg pour les activités d'enseignement et d'évaluation, HEC Montréal.

<https://enseigner.hec.ca/outils/spectre-dintegration-de-lia-activites-enseignement-evaluation/>

³ trame proposé par le site du service des bibliothèques de l'UQAM https://uqam-ca.libguides.com/ChatGPT_et_IA/declarer_citer



2-2. L'utilisation de l'IA(g) par les élèves est autorisée, dans les rendus terminaux créditeurs (paper, mémoire), uniquement à des fins d'assistance à la recherche de données, d'aide à la réflexion et de soutien méthodologique : cela correspond aux niveaux 1 à 2 de la grille ci-dessus (article 1-3)

2-3. Le recours à l'IA(g) par les élèves, dans les rendus à visée d'évaluation, n'est pas autorisé pour la production de la totalité ou de parties d'un travail. Plus spécifiquement, toute forme de copier-coller direct des réponses générées par un outil l'IA(g) est considérée comme un acte de fraude et de plagiat (cf. section 3 ci-dessous).

2-4. L'usage de l'IA(g), pour des exercices d'apprentissage non-évaluatif, menés sous la supervision d'un encadrant et sous sa responsabilité, n'est pas concerné par les restrictions ci-dessus.

3 - L'utilisation non transparente de l'IA(g) est interdite

3-1. Utiliser l'IA(g) sans en faire mention (ou une mention partielle ou erronée) revient à laisser croire que le travail a été réalisé de manière entièrement autonome, sans aucune assistance. L'élève doit être capable de retracer, décrire et justifier toute utilisation de l'IA dans ses travaux.

3-2. Martine Peters a proposé en 2005, une nouvelle définition du terme de plagiat que nous faisons nôtre : « présenter les mots ou les idées d'une autre personne, ou ceux générés par une IA, sans référencement à la source d'où provient l'information, dans le but d'en tirer un bénéfice dans un contexte d'évaluation ».

3-3. L'utilisation non transparente de l'IA(g) sera donc considérée dorénavant comme contraire au règlement intérieur et au règlement des études de Sciences Po Bordeaux - dûment amendés dans ce sens. En fonction du contexte, elle pourra être assimilée à de la fraude aux examens et être passible des sanctions disciplinaires prévues par le Code de l'éducation.



Note de cadrage de notre démarche d'utilisation raisonnée des outils d'intelligence artificielle générative ou IA(g) à Sciences Po Bordeaux¹

Préambule

L'UNESCO² définit en 2024 l'IA générative comme « une technologie d'intelligence artificielle (IA) qui génère automatiquement du contenu en réponse à des messages rédigés dans des interfaces de conversation en langage naturel. Plutôt que de simplement traiter des pages web existantes, en s'appuyant sur le contenu existant, l'IA générative produit un nouveau contenu. Le contenu peut apparaître dans des formats qui comprennent toutes les représentations symboliques de la pensée humaine : textes écrits en langage naturel, images (y compris photographies, peintures numériques et dessins animés), vidéos, musique et code logiciel. La GenAI est entraînée à l'aide de données collectées sur des pages web, des conversations sur les réseaux sociaux et d'autres médias en ligne. Elle génère son contenu en analysant, à l'aide de statistiques, la distribution des mots, des pixels ou d'autres éléments dans les données qu'elle a intégrées et en identifiant et répétant des modèles communs (par exemple, quels mots suivent, en règle générale, quels autres mots). »

Ces outils d'IA(g) peuvent être porteurs de certains potentiels ; cependant, au-delà de la technique, il y a là un fait social, un sujet majeur qui bouleverse les sociétés à une vitesse jamais égalée.

Face à l'évolution extrêmement rapide des outils d'IA(g), il est nécessaire de mettre en place une réflexion collective ; en particulier sur l'éventail de nouvelles compétences à développer, ainsi les compétences et capacités cognitives que nous souhaitons conserver. L'appropriation de ces nouveaux outils et leur potentiel n'exclut pas un regard critique sur leur usage, car les impacts (tant écologiques que sociétaux) des outils d'IA sont significatifs mais encore mal évalués.

À Sciences Po Bordeaux, selon une enquête interne de mars 2025, 77,5% des élèves ont indiqué utiliser un outil d'IA(g) au moins une fois par semaine. Même si ce nombre recouvre une grande diversité de pratiques, il est indéniable que l'utilisation de ces outils se généralise parmi les élèves.

Positionnement de l'établissement

Sciences Po Bordeaux reste attaché à l'intégrité académique qui implique notamment de référencer les sources sur lesquelles l'auteur ou l'autrice s'appuie pour réaliser ses travaux. Ces dernières peuvent être composées de « sources directes » identifiées par l'auteur lui-même (ressources diverses, œuvres, articles, mais aussi données collectées dans le cadre de protocoles d'enquête) et de « sources indirectes » dont les données utilisées par divers outils.

¹ Cette note a été réalisée en collaboration entre des enseignants et la Cellule d'Appui à la Pédagogie, l'essentiel de son contenu est inspiré de la convention citoyenne étudiante sur l'IA qui a eu lieu en avril 2025 (<https://conventionetudianteia.osuny.site/>).

² <https://doi.org/10.54675/HBCX3851>



Il est donc indispensable de se doter d'un cadre qui nous permette, collectivement, de développer des usages responsables, raisonnés et pédagogique des IA(g). C'est l'objectif de la charte jointe à la présente note : apprendre dès maintenant à user de manière intègre de ces outils implique davantage de transparence dans les usages.

Si cette charte s'inscrit bien dans une dynamique de prévention de la fraude et du plagiat, l'objectif principal de notre démarche est de mettre au cœur de la réflexion le **développement des compétences** et les **choix pédagogiques**. La charte a pour vocation d'être un outil de soutien au dialogue entre les différents acteurs de la communauté Sciences Po Bordeaux. Il s'agit de nourrir la réflexion, à la fois collective et individuelle, sur les opportunités et les enjeux des usages liés à ces outils d'IA(g). C'est à la communauté éducative dans son ensemble de s'emparer de ces réflexions sur les nouvelles compétences à développer ainsi que sur les risques associés à ces outils. Face aux risques potentiels d'agentivité par procuration, de diminution d'autonomie et de déresponsabilisation cognitive, il est souhaitable de conserver l'envie de chercher par soi-même (en prenant appui ou non sur des outils sélectionnés) et de développer son esprit critique.

Ces outils ne sont pas parfaits et n'ont pas été créés nécessairement dans l'intention de soutenir les apprentissages. Ils sont récents et bien souvent leur fonctionnement conserve une part d'opacité. Il faut rester vigilant sur les biais possibles dans les réponses fournies par les outils d'IA(g) ainsi qu'aux inégalités que leurs usages pourraient générer. À ce jour, l'établissement ne propose pas d'accès officiel à un outil d'IA institutionnel.

L'établissement soutient les équipes enseignantes dans le développement de leurs connaissances des outils d'IA(g), tout en respectant leurs choix d'usage des outils d'IA(g) et en tenant compte de l'importance d'un usage frugal de ces outils. Il encourage les différents intervenants à faire des choix pédagogiques judicieux. Les usages des IA(g) dans les activités d'enseignement et d'apprentissage étant récents, la mutualisation des expériences et pratiques est vivement encouragée. De plus, les activités pédagogiques permettant de développer collectivement notre esprit critique envers les usages de ces outils et leur pertinence.

Concernant les réflexions sur l'accompagnement des élèves, une recherche interne est en cours « Comment l'intégration des intelligences artificielles génératives (IAG) dans le cadre pédagogique influence-t-elle le développement des compétences étudiantes, et quelles pratiques responsables d'utilisation favorisent l'acquisition et le renforcement de compétences ? ». Dans ce cadre, une enquête quantitative est en cours d'analyse et un guide³ a déjà été réalisé et partagé à la communauté étudiante.

En dernier lieu, il est important de préciser que la charte ci-jointe a été rédigée en prenant appui sur la convention citoyenne étudiante sur l'IA organisée en avril 2025⁴ et sur de nombreux échanges entre la direction de l'établissement, les services et les personnes enseignantes.

³ <https://sciencespobordeaux.github.io/guidia/guide-ia-education.pdf>

⁴ <https://conventionetudianteia.osuny.site/>



1 - Des usages responsables et éthiques

Une relation pédagogique qui passe par le dialogue

Le respect des consignes concernant les usages des IA(g) dans les travaux ou évaluations est indispensable. Les enseignant-es peuvent par exemple utiliser les niveaux proposés par l'université de Sherbrooke⁵ pour indiquer les autorisations ou prescriptions lors d'un travail à faire (**cf annexe 1**).

Les autorisations d'usages étant dépendantes des compétences travaillées dans un exercice donné, elles sont fortement contextuelles et reflètent alors des choix pédagogiques : il est donc important de veiller à établir une relation de dialogue et de confiance entre enseignant-es et élèves. Si un besoin de clarification se fait sentir, les élèves sont invités à questionner leur enseignant-e.

Les outils d'IA(g) évoluant très rapidement, nous devons nous questionner régulièrement et collectivement sur ce qui est pertinent ou non en termes d'usage.

Une approche qui soutient le développement des compétences

La communauté enseignante adapte autant que faire se peut les exercices et les évaluations au contexte actuel composé d'un accès à un grand nombre d'outils d'IA(g) afin de soutenir le développement des 10 compétences Sciences Po. Les **capacités ou compétences développées** au travers des exercices et évaluations sont explicitées à l'oral ou à l'écrit. Une **co-responsabilité** est alors de mise ici : les conditions de réalisation ou les consignes doivent soutenir au mieux le développement des compétences visées, et l'élève, conscient des apprentissages visés, peut alors développer une stratégie personnelle adaptée bénéfique pour ses apprentissages.

Avec l'IA, la **place du processus** (donc du cheminement de l'élève : la manière dont il a réalisé ce travail et les étapes suivies) pèse nécessairement plus lourd qu'auparavant dans la note finale. De la même manière, des **retours réflexifs** sur les expériences vécues par l'étudiant peuvent lui être demandés (développant ainsi sa capacité réflexive et métacognitive).

Une attention particulière aux impacts potentiels de ces outils

Utiliser des outils d'IA doit se faire lorsque cela est réellement pertinent. Chacun doit agir de façon responsable en prenant en compte les coûts directs et indirects de ces outils (consommation d'énergie, extraction de matériaux rares, ...). Lorsqu'il est possible de travailler efficacement avec des outils plus « classiques » (moteur de recherche, dictionnaire en ligne, ...) plus économes en ressources, cette option plus éthique et responsable doit être privilégiée.

⁵ <https://www.usherbrooke.ca/ssf/enseignement/intelligence-artificielle-ia/outils/balises-dutilisation-des-outils-diag>



Quel est l'impact environnemental d'une IA générative ? (Site de la DRANE de la Région académique de l'Île-de-France⁶)

Même s'il demeure difficile de quantifier précisément la puissance électrique consommée par une requête Google ou ChatGPT, en raison de la complexité de la chaîne énergétique mobilisée et de l'opacité entretenue par les principaux géants du web, la connaissance des ordres de grandeurs suivants est instructive.

- Une requête d'environ 400 tokens sur ChatGPT / GPT-4o mini (modèle à 35 milliards de paramètres) consomme environ 2 Wh d'électricité (ou 2 g de CO₂ rejeté), soit plus de 6 fois la consommation d'une recherche Google classique estimée à 0,3 Wh. Pour un modèle moins frugal tel que Meta / Llama 3.1 405B (405 milliards de paramètres) une requête d'environ 400 tokens consomme 55 Wh (équivalent à 55 g de CO₂ émis) !

- La création d'une image en haute définition par une IA consomme autant d'énergie que la recharge complète d'un téléphone portable.

- Les centres de données (data centers) liés à l'IA et aux crypto-monnaies ont consommé près de 460 TWh (460×10¹² Wh) d'électricité en 2022, soit environ 2% de la production mondiale. De nombreux experts s'accordent à dire que ce pourcentage aura vraisemblablement doublé d'ici 2026. (...)

Le cerveau humain a une puissance brute de calcul **1000 fois plus grande** que celle du meilleur processeur GPU actuel pour une puissance consommée **10 fois plus faible** !

Information complémentaire : pour comparer les modèles des IA(g) et découvrir l'impact environnemental d'une discussion, l'Etat a ouvert une plateforme permettant de réaliser des tests : <https://www.comparia.beta.gouv.fr/>

Les défis environnementaux sont gigantesques, et ils ne sont pas les seuls, les défis sociétaux et politiques sont tout aussi grands. Certains chercheurs identifient 3 défis principaux : « déconstruire le mythe de la neutralité des technologies numériques, objectiver les capacités des systèmes d'« IA » et évaluer la soutenabilité environnementale d'une société numérique. » (Meneceur, 2021⁷).

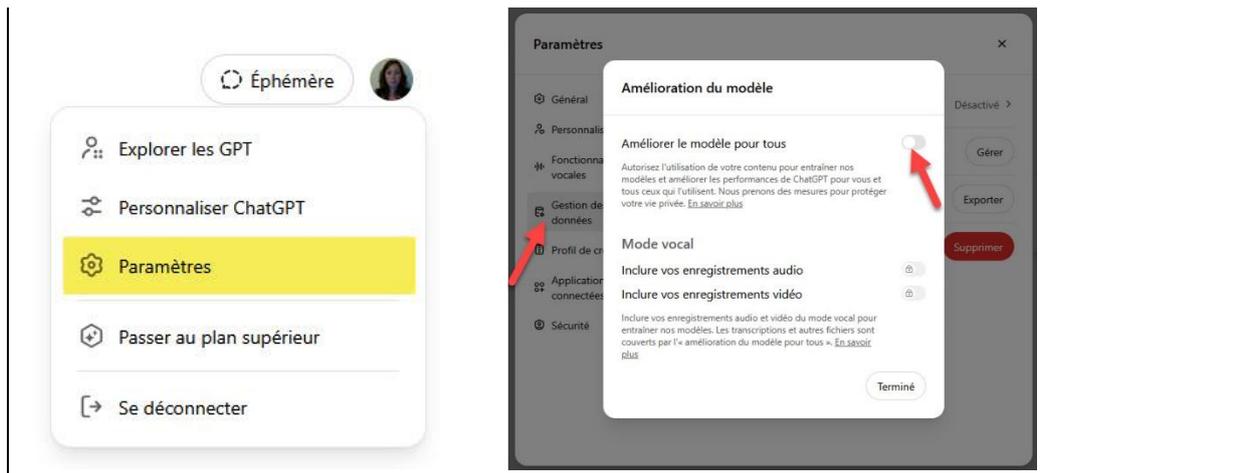
Par ailleurs, les outils d'IA(g) auxquels nous avons accès ne sont pas toujours respectueux des données personnelles. Il y a d'un côté les données stockées dans les bases utilisées par ces outils d'IA(g) pour produire des contenus, et d'un autre les données que nous y injectons en les utilisant. Il peut s'agir de données personnelles potentiellement sensibles, ou de données soumises au droit d'auteur, qui pourront être ensuite utilisés par des tiers pour générer des contenus sur lesquels nous n'aurons aucun contrôle.

Information : la prudence reste de mise : pour désactiver l'utilisation des données pour l'entraînement de ChatGPT, il faut aller sur son profil, dans « Paramètres », dans « Gestion des données », puis désactiver « Améliorer le modèle pour tous ».

⁶ <https://drane-versailles.region-academique-idf.fr/spip.php?article1167>

⁷ Yannick Meneceur, « Les trois grands défis posés par la gouvernance de l'intelligence artificielle et de la transformation numérique », *Éthique publique* [En ligne], vol. 23, n° 2 | 2021, mis en ligne le 17 février 2022, consulté le 24 avril 2025. DOI : <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.6323>





2 - L'importance de la transparence des usages dans les travaux

Il nous faut collectivement apprendre à travailler avec ces outils d'IA(g) en transparence et citer les outils et usages réalisés. Ce sont de nouvelles habitudes à créer. Toutefois, tout comme nous insérons une bibliographie dans nos travaux (ou une webographie suite à l'arrivée d'Internet), il semble pertinent de préciser les actions réalisées avec un outil d'IA(g), soit une sorte d'« IAggraphie ». Martine Peters (2023)⁸ nous invite à dépasser les notions de plagiat pour aller vers une culture de l'intégrité académique lors de travaux de rédaction utilisant l'intelligence artificielle.

Exemple sur les usages réels lors de la réalisation d'un travail académique qui pourraient être mis en note de bas de page ou encore dans un tableau inséré à la fin du document :

- J'ai utilisé GAMMA pour réaliser une première ébauche de ce diaporama, que j'ai ensuite amélioré.
- J'ai utilisé DALL-E pour créer l'image suivante en page X.
- J'ai corrigé l'orthographe et la grammaire de mon rapport à l'aide de ChatGPT.

Voici un exemple de trame proposé par le site du service des bibliothèques de l'UQAM⁹, site web sur lequel vous retrouverez des exemples :

Je reconnais avoir utilisé [insérer l'outil d'IA, la version et le lien] le [date] pour [objectif spécifique]. Les résultats des invites ont été utilisés pour [détailler l'utilisation]. J'ai employé les requêtes suivantes : [requêtes entre guillemets].

Dans les travaux de grande ampleur (mémoires, travaux collectifs, ...), il est indispensable que les encadrants abordent le sujet de l'usage des IA(g) lors des enseignements de méthodologie, et instaurent un dialogue avec les élèves. Évoquer ensemble les usages d'IAg que l'on projette permet de s'accorder sur les limites à fixer, à la fois dans le développement des compétences visées dans l'apprentissage des élèves, que dans l'impact possible sur la qualité du travail fourni (biais potentiels selon les outils utilisés et les usages, manière pertinente de citer les usages d'outils d'IA(g), ...).

⁸ Peters, M. (2023). Note éditoriale : Intelligence artificielle et intégrité académique peuvent-elles faire bon ménage ? *Revue des sciences de l'éducation*, 49(1). <https://doi.org/10.7202/1107846ar>

⁹ https://uqam-ca.libguides.com/ChatGPT_et_IA/declarer_citer

3 - L'utilisation non transparente de l'IA(g) est interdite

Au-delà des notions de fraude ou plagiat, nous avons besoin de savoir qu'une image que nous cherchons à analyser a été créée ou non à l'aide d'un outil d'IA(g), pour en situer le contexte de création. Cela vaut aussi pour des textes, ou des graphiques, car cela affecte notre interprétation.

Utiliser l'IA(g) sans en faire mention (ou une mention partielle ou erronée) revient à laisser croire que le travail a été réalisé de manière entièrement autonome, sans aucune assistance. L'élève doit être capable de retracer, décrire et justifier toute utilisation de l'IA dans ses travaux.

Il nous faut apprendre à travailler avec l'IA et donc à l'indiquer dans nos travaux et documents. Martine Peters (2025, p.4) propose une nouvelle définition du terme de plagiat : « présenter les mots ou les idées d'une autre personne, ou ceux générés par une IA, sans référencement à la source d'où provient l'information, dans le but d'en tirer un bénéfice dans un contexte d'évaluation ».

L'élève doit être capable de décrire et éclairer sur toute utilisation de l'IA dans ses travaux.

L'utilisation non transparente de l'IA(g) sera donc considérée dorénavant comme contraire au règlement intérieur et au règlement des études de Sciences Po Bordeaux. En fonction du contexte, elle pourra être assimilée à de la fraude aux examens et être passible des sanctions disciplinaires.

Pour aller ensemble vers des usages éclairés

Il semble indispensable de développer individuellement un appareillage critique fondamental.

L'auteur·trice est seul·e responsable des travaux rendus. L'utilisation d'outils d'IA(g) nécessite de porter un regard critique sur les réponses fournies : s'assurer de l'exactitude des données fournies et rester prudent·e sur les biais potentiels, sur le plagiat que peut faire l'outil lui-même (et que l'on peut importer dans ses propres productions sans s'en apercevoir), ou encore sur les inventions possibles. Il convient de se questionner à la fois sur l'outil lui-même (concepteur, données utilisées, limites de l'outil) et sur le résultat généré par l'outil : y a-t-il des informations manquantes dans le texte ? Pourquoi ? Le texte est-il entaché de préjugés ? Une réflexion est à chaque fois nécessaire sur le ratio l'impact du recours à l'IA(g) et l'apport réel de cet usage.

Enfin, être conscient des capacités et des compétences que l'on cherche à développer et pour lesquelles on suit ce programme peut permettre de soutenir les choix d'usages des outils d'IA(g).

En conclusion, il convient de rappeler que les avancées technologiques, et les appropriations qui en sont faites par les utilisateurs, amèneront nécessairement à une révision régulière de nos bonnes pratiques et par conséquent de la charte qui est jointe.



Annexe 1 :

Balises d'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative

Autorisés ou pas dans les situations d'apprentissage et d'évaluation?

NIVEAU 0	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
<p>L'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative (IAg) est limitée, voire complètement interdite parce que la personne enseignante considère que l'usage de ces outils nuit au développement de compétences essentielles. Ces compétences peuvent être disciplinaires, comme elles peuvent être d'ordre méthodologique, rédactionnel ou informationnel. Considérant que l'utilisation des IAg requiert un esprit critique, il peut s'agir d'une situation d'apprentissage ou d'évaluation sans IAg qui vise à développer celui-ci.</p> <p>Dans ces situations, la personne étudiante produit le travail.</p>			<p>L'utilisation prononcée des IAg est permise parce que la personne enseignante considère que les personnes étudiantes sont en mesure d'exercer un esprit critique et sont capables de juger de la qualité des contenus produits par les IAg. Ou encore, l'utilisation est encouragée parce que la situation d'apprentissage ou d'évaluation proposée contribue à développer leur esprit critique.</p> <p>Dans ces situations, l'IAg produit le travail préliminaire, alors que la personne étudiante s'assure de sa qualité en l'améliorant.</p>	

Utilisation interdite	Utilisation limitée	Utilisation guidée	Utilisation balisée	Utilisation libre
<p>Le NIVEAU 0 signifie que l'utilisation est interdite.</p> <p>Ceci signifie que si la personne enseignante a un motif de croire qu'il y a eu l'utilisation d'une IAg dans une situation d'évaluation, elle doit dénoncer les faits auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires universitaires. Il s'agit d'un délit relatif aux études tel que stipulé dans le Règlement des études.</p>	<p>Le NIVEAU 1 D'UTILISATION signifie que l'utilisation est autorisée uniquement pour assister l'apprentissage dans le domaine disciplinaire ou des langues.</p> <p>Dans ce contexte, la personne étudiante est tenue de déclarer l'utilisation qu'elle en a faite selon les consignes fournies par la personne enseignante sans quoi l'utilisation peut être considérée comme un délit. Par exemple :</p> <p>Domaine disciplinaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'inspirer - Générer des idées - Explorer un sujet pour mieux le comprendre - Générer du matériel pour apprendre <p>Domaine des langues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier ses erreurs et se les faire expliquer - Reformuler un texte - Générer un plan pour aider à structurer un texte - Traduire un texte 	<p>Le NIVEAU 2 D'UTILISATION signifie que l'utilisation est autorisée pour améliorer un travail produit par la personne étudiante.</p> <p>Dans ce contexte, la personne étudiante est tenue de déclarer l'utilisation qu'elle en a faite selon les consignes fournies par la personne enseignante sans quoi l'utilisation est considérée comme un délit. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser des contenus - Obtenir une rétroaction - Évaluer la qualité de son travail à partir de critères - Demander à être confronté relativement à ses idées, à sa démarche - Diriger les processus de résolution de problèmes 	<p>Le NIVEAU 3 D'UTILISATION signifie que l'utilisation est autorisée pour produire un travail qui sera amélioré.</p> <p>Dans ce contexte, la personne étudiante est tenue de citer selon les normes¹ le contenu généré par l'IAg ou de déclarer l'utilisation qu'elle en a faite selon les consignes fournies par la personne enseignante sans quoi l'utilisation est considérée comme un délit. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résumer ou rédiger des parties d'un texte - Générer un texte ou un modèle d'une production et l'adapter - Réaliser des calculs mathématiques - Produire du code informatique - Résoudre des problèmes complexes - Répondre à une question - Générer des images, ou autres contenus multimédias 	<p>Le NIVEAU 4 D'UTILISATION signifie qu'aucune restriction spécifique n'est imposée.</p> <p>Dans ce contexte, la personne étudiante est tenue de citer selon les normes¹ le contenu généré par l'IAg ou de déclarer l'utilisation qu'elle en a faite selon les consignes fournies par la personne enseignante sans quoi l'utilisation est considérée comme un délit.</p> <p>Ce niveau inclut tout ce qui précède, de l'exploration à la production, ainsi que toute autre tâche particulière jugée complexe.</p>



Cabana, M. et Côté, J.-A. (2024). Balises d'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative. Service de soutien à la formation, Université de Sherbrooke. Sous licence [CC BY 4.0](#).

Source : <https://www.usherbrooke.ca/ssf/enseignement/intelligence-artificielle-ia/outils/balises-dutilisation-des-outils-diag>

Annexe 2 : Recommandations de la Convention citoyenne étudiante sur l'IA

Ces propositions sont une synthèse de la convention citoyenne étudiante sur l'IA qui a eu lieu en avril 2025 (<https://conventionetudianteia.osuny.site/>).

N°	Recommandation (ordre croissant de difficulté)	Lien avec la convention citoyenne étudiante (Avril 2025)
1	Partager et diffuser la charte en présentiel , intégrer cela au sein d'une séance dédiée à des échanges sur le sujet pour en faire un support de dialogue (<i>par exemple à la rentrée 2025, pour toutes les années en faire la première séance de HDC ? Puis les rentrées suivantes uniquement pour les 1A ?</i>)	Recommandation 5.7 « Charte des usages IA au niveau de l'établissement co-construite et signée ensemble en début d'année » (43 votes POUR sur 55 votes)
2	Proposer un accompagnement aux enseignants dans la mise en œuvre de ce cadre général , et s'appuyer sur une documentation commune autant que possible afin d'en faciliter l'accueil final chez les étudiants (<i>cadre de proximité et de confiance le plus commun possible tout en offrant une souplesse vis-à-vis des enseignants et des disciplines</i>).	Recommandation 3.2 « Poser cadre d'usage générique » (44 votes POUR sur 49)
7	Adapter les travaux d'évaluation (évaluations sommatives : prises en compte pour la validation d'un enseignement, comme évaluations formatives : ayant une visée d'apprentissage et de feedback). Ne pas aller vers une simple augmentation de la quantité de travail (qui poussera à l'utilisation des outils d'IA(g) dans une visée productiviste) et plutôt chercher à ajuster les critères d'évaluation pris en compte en fonction des conditions de réalisation. Ouvrir une réflexion sur le schéma pédagogique général et replacer certaines activités au cœur du temps de classe pour en faire un temps collectif où l'on s'assure du développement des compétences visées (collaboration entre pairs, débats et échanges liés aux travaux personnels, petits travaux de traduction, temps de créativité sur des plans, réflexions et échanges sur l'élaboration d'une problématique, ...).	Recommandation 4.2 « Favoriser la discussion participative en classe » (35 votes POUR sur 54) et 5.1 « Privilégier les échanges dans les évaluations des compétences » (50 votes POUR sur 55) et 5.2 « Face à l'usage croissant de l'AI, ne pas augmenter la charge de travail en conséquence » (54 votes POUR sur 55)
8	S'assurer de préserver des temps et des exercices sans l'utilisation des IA , et plus largement s'intéresser et sensibiliser l'ensemble des acteurs aux questions de bien-être numérique.	Recommandation 3.1 « Une journée sans IA » (23 votes POUR sur 55 : le principal élément de discussion a été le côté obligatoire de la journée)
3	Mettre en place des formations à la carte sous différents formats, dont des modules d'auto-formation, des webinaires sur les pauses méridiennes, ... Et cela de manière coordonnée	Recommandation 0.1 « Sensibilisation des enseignants » (53 votes POUR sur 55)



	entre différents services pouvant apporter leurs compétences spécifiques (<i>par exemple DSIN pour l'informatique, Cellule d'Appui à la Pédagogie pour le côté enseignement, Bibliothèque pour la recherche d'information, Recherche pour l'aide au traitement de données, ...</i>).	54) et 2.1 « Formation des enseignants et étudiants » (47 votes POUR sur 53 votes)
4	De manière formelle mettre en place des temps de formation intégrées dans les cursus pour les étudiants et des temps collectifs banalisés pour les enseignants.	Recommandation 0.2 « Module de validation scolaire obligatoire » (46 votes POUR sur 55 votes)
5	Établir un rôle de réfèrent IA au niveau établissement afin de garantir une connaissance globale de toutes les actions en cours sur le sujet, et pouvoir ainsi favoriser une cohérence globale et un suivi de l'ensemble des actions. Ce rôle pouvant être porté par une personne ou un groupe de personnes.	Recommandation 1.3 « Rôle de réfèrent IA dans les établissements » (32 votes POUR sur 55) et 3.3 « Comité de suivi et gouvernance éthique » (45 votes POUR sur 55 votes)
6	Mise en place d'une chaire sur l'IA (de recherche ou d'enseignement ¹⁰) au niveau de l'établissement ou du campus. Le but étant de soutenir et rendre visible les études sur le sujet et d'assurer la création de connaissances de manière rapide et portant sur le contexte local, connaissance qui pouvant participer de la formation des acteurs du campus.	Recommandation 4.3 « Mise en place d'une chaire IA » (33 votes POUR sur 55)
7	Ouvrir l'opportunité d'étudier la mise à disposition d'un outil IA institutionnel (<i>accès un minimum sécurisé, ou bien conseiller un outil national, ou encore aller vers le développement d'un outil au niveau du campus comme par exemple RAGaRenn¹¹</i>). Cette recommandation nécessite certainement de se réaliser sur un temps plutôt long.	0.3 « Offrir un modèle d'IA générative spécial enseignement supérieur » (34 votes POUR sur 54 votes)

¹⁰ https://www.univ-nantes.fr/medias/fichier/note-cadrage-chaire-nantes-universite_1666252932063-pdf?ID_FICHE=628011&INLINE=FALSE

¹¹ <https://ragarenn.eskemm-numerique.fr/>

